

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le mercredi 19 septembre 2012 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Demande d'ouverture d'une classe pour le regroupement pédagogique Val-des-Prés/Montgenèvre-Les Alberts
- Acquisition d'une dameuse par le SIVOM Val Clarée Sports Nature
- Renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC
- Promesse d'achat des parcelles G 541, 548, 549 et 555
- Achat de la parcelle C 615
- Vente de 6 m² de la parcelle A 966 au SyME 05 pour la pose d'un transformateur électrique
- Convention de collaboration avec le Conseil Général pour la bibliothèque départementale de prêt
- Régime des abattements pour la taxe d'habitation

Val-des-Prés, le 14 Septembre 2012
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze et le dix-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO, MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

Demande d'ouverture d'une classe pour le regroupement pédagogique Val-des-Prés/Montgenèvre Les Alberts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'ouvrir une classe supplémentaire à l'école Emilie Carles, pour accueillir les enfants du regroupement pédagogique Val-des-Prés/ Montgenèvre-Les Alberts,
- demande à l'inspection académique la nomination d'un enseignant sur ce poste, dès la rentrée scolaire 2012.

Acquisition d'une dameuse par le SIVOM Val Clarée Sports Nature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet d'acquisition d'un engin de damage par le SIVOM Val Clarée Sports Nature, ainsi que le plan de financement prévisionnel suivant, sous réserve de l'obtention des subventions
 - coût d'achat H.T. d'une dameuse (après reprise de l'ancienne) :..... 82.500 €
 - demande de subvention au Conseil Régional : 15.000 €
 - demande de subvention au Conseil Général : 30.000 €
 - autofinancement (emprunt) : 37.500 €
- approuve la souscription d'un emprunt pour compléter les subventions du Conseil Régional et du Conseil Général.

Renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (5 voix contre : Mme Inès GALLO, Mme Thérèse AIMARD-FOSSE pour elle-même et pour M. Thierry AIMARD, M. Alain BLOCH-TREFOUSSE, M. André ROULET ; 1 abstention : M. J-Louis GONON ; 3 voix pour : M. René SIESTRUNCK, M. Emile ROMAN pour lui-même et pour Mme Ariane TOUSSAINT), décide de ne pas renouveler l'adhésion à la certification PEFC, visant à promouvoir une politique de la gestion forestière durable définie par l'entité régionale PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Promesse d'achat des parcelles G 541, 548, 549 et 555

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
- approuve l'acquisition des parcelles G 541, 548, 549 et 555, d'une superficie totale de 59 a 85 ca, appartenant à l'Association Vie Abondante, par le biais de la SAFER,
 - autorise le Maire à signer une promesse unilatérale d'achat pour un montant de 2400 € auquel s'ajouteront les charges accessoires dues à la SAFER évaluées à 358,80 €, ainsi que les frais de notaire,
 - autorise le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,

Achat de la parcelle C 615

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle C 615 de 36 m² et de la chapelle qui s'y trouve, appartenant à madame Geneviève HESNARD, au prix de un euro, aux fins de restaurer le bâtiment,
 - autorise le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
 - précise que les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

Vente de 6 m² de la parcelle A 966 au SyME 05 pour la pose d'un transformateur électrique

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
- approuve la cession au prix de un euro au SyME 05, de 6 m² à prélever sur la parcelle communale cadastrée A 966, pour l'implantation d'un poste de transformation électrique,
 - autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à signer l'acte de vente auprès de Maître Laurent DELLANDREA, notaire à Gap,
 - précise que les frais de bornage et d'acte seront à la charge du SyME 05.

Convention de collaboration avec le Conseil Général pour la bibliothèque départementale de prêt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer une convention de collaboration avec le Conseil Général/Bibliothèque départementale de prêt pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale, pour une durée de trois ans, reconductible tacitement.

Régime des abattements pour la taxe d'habitation : abandon du régime des abattements différents des abattements de droit commun sur la base d'imposition des habitations principales

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : MM. André ROULET et M. Emile ROMAN pour lui-même) :
- décide de supprimer l'abattement général à la base antérieurement institué, avec une application immédiate ;
 - décide de ramener les abattements pour charges de famille au niveau des abattements de droit commun, avec une application immédiate, soit :
 - pour chacune des deux premières personnes à charge : 10%
 - pour les personnes à charges suivantes : 15%
 - charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Val-des-Prés, le 25 Septembre 2012
Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 19 Septembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

14 Septembre 2012

Date d'affichage :

14 Septembre 2012

L'an deux mil douze et le dix-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO,
MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande d'ouverture d'une classe pour le regroupement pédagogique Val-des-Prés/Montgenèvre-Les Alberts

Monsieur le Maire rappelle le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-30, ainsi que le code de l'éducation. Il expose que compte tenu de l'augmentation de la population de la commune et par conséquent des effectifs scolaires, il y a nécessité d'ouvrir une classe supplémentaire pour le regroupement pédagogique Val-des-Prés/Montgenèvre-Les Alberts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'ouvrir une classe supplémentaire à l'école Emilie Carles, pour accueillir les enfants du regroupement pédagogique Val-des-Prés/Montgenèvre-Les Alberts,
- demande à l'inspection académique la nomination d'un enseignant sur ce poste, dès la rentrée scolaire 2012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 19 Septembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

14 Septembre 2012

Date d'affichage :

14 Septembre 2012

L'an deux mil douze et le dix-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO,
MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Acquisition d'une dameuse par le SIVOM Val Clarée Sports Nature

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'acquisition par le SIVOM Val Clarée Sports Nature d'un engin de damage en remplacement de l'engin actuel acheté en 2006.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- coût d'achat H.T. d'une dameuse (après reprise de l'ancienne) : . 82.500 €
- demande de subvention au Conseil Régional : 15.000 €
- demande de subvention au Conseil Général : 30.000 €
- autofinancement (emprunt) : 37.500 €

Il rappelle que conformément à l'article 7.3 des statuts du SIVOM, les projets d'investissement et d'emprunts sont soumis à l'approbation préalable des deux communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet d'acquisition d'un engin de damage par le SIVOM Val Clarée Sports Nature, ainsi que le plan de financement prévisionnel, sous réserve de l'obtention des subventions.
- approuve la souscription d'un emprunt pour compléter les subventions du Conseil Régional et du Conseil Général.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 19 Septembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

14 Septembre 2012

Date d'affichage :

14 Septembre 2012

L'an deux mil douze et le dix-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO,
MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Renouvellement de l'adhésion à la certification PEFC

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente depuis 2007 à la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) pour une gestion forestière multifonctionnelle et durable, prenant en compte les fonctions de production et de protection ainsi que les autres usages de la forêt. Cette première adhésion étant arrivée à terme, il propose de la renouveler pour 5 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (5 voix contre : Mme Inès GALLO, Mme Thérèse AIMARD-FOSSE pour elle-même et pour M. Thierry AIMARD, M. Alain BLOCH-TREFOUSSE, M. André ROULET ; 1 abstention : M. Jean-Louis GONON ; 3 voix pour : M. René SIESTRUNCK, M. Emile ROMAN pour lui-même et pour Mme Ariane TOUSSAINT) :

- décide de ne pas renouveler l'adhésion à la certification PEFC, visant à promouvoir une politique de la gestion forestière durable définie par l'entité régionale PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Septembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

14 Septembre 2012

Date d'affichage :

14 Septembre 2012

L'an deux mil douze et le dix-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO,
MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Promesse d'achat des parcelles G 541, 548, 549 et 555

Monsieur le Maire rappelle la convention du 3 mai 2006 signée avec la SAFER pour la protection des zones naturelles et agricoles. Il informe le Conseil Municipal d'une proposition de rétrocession par la SAFER des parcelles G 541, 548, 549 et 555, d'une superficie totale de 59 a 85 ca, appartenant à l'Association Vie Abondante. Le prix d'achat est de 2400 € auquel il faut ajouter les charges accessoires dues à la SAFER, évaluées à 358,80 €, ainsi que les frais de notaire. Il expose l'intérêt pour la commune de ces acquisitions, compte tenu notamment de leurs situations en limite de forêt communale et à proximité d'une source.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition des parcelles G 541, 548, 549 et 555, d'une superficie totale de 59 a 85 ca, appartenant à l'Association Vie Abondante, par le biais de la SAFER,
- autorise le Maire à signer une promesse unilatérale d'achat pour un montant de 2400 € auquel s'ajouteront les charges accessoires dues à la SAFER évaluées à 358,80 €, ainsi que les frais de notaire,
- autorise le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 19 Septembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

14 Septembre 2012

Date d'affichage :

14 Septembre 2012

L'an deux mil douze et le dix-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO,
MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Achat de la parcelle C 615

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que madame Geneviève HESNARD a donné son accord pour céder à la commune la parcelle C 615 d'une superficie de 36 m² ainsi que la chapelle qui s'y trouve, sur la base de un euro, afin que la commune restaure ce petit édifice. Celui-ci a fait l'objet d'un recensement par le service départemental d'architecture et du patrimoine en novembre 2002, dans lequel il est fait mention de sa dégradation et des travaux à envisager. Le Maire rappelle que c'est la dernière chapelle existante à La Vachette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle C 615 de 36 m² et de la chapelle qui s'y trouve, appartenant à madame Geneviève HESNARD, au prix de un euro, aux fins de restaurer le bâtiment,
- autorise le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant, auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront pris en charge par la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 19 Septembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

14 Septembre 2012

Date d'affichage :

14 Septembre 2012

L'an deux mil douze et le dix-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO,
MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Vente de 6 m² de la parcelle A 966 au SyME 05 pour la pose d'un transformateur électrique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du Syndicat Mixte d'Electrification des Hautes-Alpes pour la cession au prix de un euro, d'une surface de 6 m² à prélever sur la parcelle communale A 966, pour l'implantation d'un poste de transformation dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau électrique de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la cession au prix de un euro au SyME 05, de 6 m² à prélever sur la parcelle communale cadastrée A 966, pour l'implantation d'un poste de transformation électrique,
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et à signer l'acte de vente auprès de Maître Laurent DELLANDREA, notaire à Gap,
- précise que les frais de bornage et d'acte seront à la charge du SyME 05.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 19 Septembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

14 Septembre 2012

Date d'affichage :

14 Septembre 2012

L'an deux mil douze et le dix-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO,
MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention de collaboration avec le Conseil Général pour la bibliothèque départementale de prêt

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement de la bibliothèque municipale et la convention du 3 mai 2004 avec le Conseil Général pour la Bibliothèque départementale de prêt et informe qu'il convient de la renouveler.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention de collaboration avec le Conseil Général/Bibliothèque départementale de prêt pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale, pour une durée de trois ans, reconductible tacitement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 19 Septembre 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 7

votants : 9

Date de la convocation :

14 Septembre 2012

Date d'affichage :

14 Septembre 2012

L'an deux mil douze et le dix-neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Thérèse AIMARD-FOSSE, Inès GALLO,
MM. Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procurations : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN
M. Thierry AIMARD à Mme Thérèse AIMARD-FOSSE

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Régime des abattements pour la taxe d'habitation : abandon du régime des abattements différents des abattements de droit commun sur la base d'imposition des habitations principales

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1411 II.5 du code général des impôts qui permettent de modifier totalement ou partiellement le régime des abattements différents de droit commun. Il rappelle que ces abattements ne concernent que les habitations principales.

En raison des charges qui pèsent sur le budget communal, le Maire propose de ramener les abattements au niveau des abattements de droit commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions : MM. André ROULET et M. Emile ROMAN pour lui-même) :

- décide de supprimer l'abattement général à la base antérieurement institué, avec une application immédiate ;
- décide de ramener les abattements pour charges de famille au niveau des abattements de droit commun, avec une application immédiate, soit :
 - pour chacune des deux premières personnes à charge : 10%
 - pour les personnes à charges suivantes : 15%
- charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

